Trente-troisième Année. — N° 154 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 2 JUIN 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 1er JUIN 1888

LES SOLDATS MORTS
EN PAYS ÉTRANGERS

La guerre ne tue pas seulement ceux qui y prennent part ; il arrive souvent qu'elle les tue sur un territoire qui n'est pas celui de la Patrie, et qu'elle expose ainsi les dépouilles de ses victimes à l'abandon et à l'oubli. On signalait récemment, ou plutôt un Français récemment de passage à Sébastopol, signalait, ces jours-ci, l'état délabrement du cimetière de cette ville où reposent les restes de nos soldats tombés au grand siège de 1855.

Ce n'est pas la première fois qu'on appelle l'attention du gouvernement de la R. F. sur ce fait ; M. de Vogüé, le brillant écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, avait ouvert la campagne il y a deux ans ; l'illustre maréchal Canrobert avait à son tour porté la question à la tribune du Sénat, et il lui avait été répondu par le ministre de la guerre d'alors, que tout allait être rétabli dans de bonnes conditions de décence. Or, les semaines et les mois s'écoulent, et les mesures d'entretien promises, ou n'ont rien donné, ou n'ont même pas été commencées.

Il faut dire que les gouvernements signataires du traité de Paris, après la guerre de Crimée, ne prirent à ce sujet aucune précaution. Dans les guerres qui ont suivi, et notamment dans la guerre de 1870-71, entre la France et l'Allemagne, les choses se sont passées autrement.

Les deux puissances ont fixé, par une disposition diplomatique formelle, leurs devoirs réciproques vis-à-vis des sépultures des soldats allemands morts en France et vis-à-vis des soldats français morts en Allemagne. L'article 16 du traité de Francfort dit expressément : « Les deux gouvernements français et allemand s'engagent réciproquement à faire respecter et à entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leur territoire respectif. »

Les Allemands se sont acquittés avec ponctualité et honneur de ces obligations. La France, de son côté, n'est pas restée en retard. L'Etat a acquis, en vertu d'une loi de 1873, des terrains où sont inhumés les restes des soldats des deux nationalités qui ont succombé en France, soit sur les champs de bataille, soit des suites de leurs blessures ou de maladies contractées pendant la guerre. Pour les sépultures placées dans les cimetières, les terrains qui les renferment ont été cédés à l'Etat par les communes ; l'Etat a procédé de même pour des terrains d'inhumation appartenant à des particuliers, en dehors des cimetières : l'Etat les a également acquis.

Mais, comme dans plusieurs localités, des tombes étaient isolées ou disséminées dans une multitude de parcelles, hors de portée de toute surveillance pratique, et comme il en existait aussi dans des propriétés closes, attenant à des habitations où la police ne pouvait l'exercer qu'avec une certaine difficulté, on a procédé par voie d'exhumation et de concentration. En d'autres termes, on a réuni dans un seul et même cimetière les dépouilles de tous les soldats inhumés de ci, de là, à cinq ou six lieues à la ronde.

Tout cela est parfaitement correct, tout cela donne satisfaction aussi largement que possible au grand principe du respect des morts, qui est en faveur non moins en Allemagne qu'en France.

Mais en France on ne s'est pas contenté des mesures que les deux gouvernements avaient pu arrêter pour amener l'exécution de l'article 16 du traité de Francfort. Une Société française, dite *Œuvre des tombes*, sous l'impulsion d'un homme de bien, M. de Saint-Pierre, entreprit, dès l'année 1871, de veiller à l'entretien des sépultures des soldats et marins français décédés en Allemagne pendant une douloureuse captivité.

Des appels furent adressés aux journaux, et les fonds ne tardèrent pas à arriver. Après s'être assuré des dispositions du gouvernement allemand, le comité demanda au ministre de la guerre de l'Empire et obtint de lui des renseignements sur la situation des cimetières et un état des tombes dans cent-vingt villes.

Muni de ces indications et secondé du reste, il faut le dire, avec un touchant empressement par les autorités municipales allemandes, le comité de l'*Œuvre des tombes* commence son voyage d'enquête de l'autre côté des Vosges.

En général, les morts avaient été inhumés dans les cimetières communs des villes ; le plus souvent, on leur avait affecté un terrain à part, ce qui permettait d'ériger les monuments dans le milieu même du cimetière. Dans les villes qui possédaient des cimetières de garnison, un emplacement y avait été destiné à nos hommes. Dans les camps où nos soldats avaient été internés, comme à Lüterbock, Lockstaedter, Heide, Colberg, etc., les morts avaient été inhumés en rase campagne ; là, il fallait établir non seulement des mausolées, mais des clôtures solides.

Le comité décida que les monuments, sauf exception justifiée par la volonté des souscripteurs, seraient très modestes, construits en pierre solide, quelquefois en marbre, rarement en fer, et composés de deux marches, d'un piédestal et d'une croix, avec cette inscription : *A la mémoire des soldats français décédés en 1870-71.—Nunc meliorem patriam appetunt.—Erigé par leurs compatriotes.*

Ce programme a été suivi et appliqué dans cent cinquante-trois localités allemandes. Parmi les mausolées les plus remarquables, je citerai ceux de Rastadt, de Munich, Dillingen, Glogan, Leipzig et Cologne. Ces deux derniers sont très beaux. Enfin, après l'achèvement des travaux, un décret de l'Empereur d'Allemagne a mis à la charge des municipalités l'entretien des monuments et des tombes de nos soldats. Leur conservation est donc assurée.

Le Comité a pu aussi étendre son action en Alsace-Lorraine. Il a fondé des anniversaires qui devront être célébrés à perpétuité, le 7 août de chaque année, en mémoire de la bataille de Wœrth, à Wœrth, Froeschwiller, Reichshoffen, Morsbronn, etc., etc. Des monuments funéraires ont été isolément érigés sur les points principaux de ce vaste champ de bataille.

Le premier est celui de Morsbronn, où les cuirassiers exécutèrent leur charge héroïque : Une couronne d'immortelles et des palmes sont sculptées au sommet de la colonne, au dessus de l'inscription : *Aux cuirassiers de Reichshoffen* ; le second est celui de Wœrth : c'est une pyramide portant une croix et posée entre les frontons d'un socle quadrangulaire. On y lit cette inscription : *Aux soldats français tombés à Wœrth, le 6 août 1879.*

A Strasbourg et à Metz, des monuments ont été aussi élevés, mais en dehors de l'*Œuvre des Tombes*, c'est-à-dire par la population.

Enfin, bon nombre de nos soldats étaient morts en Suisse, à la suite de la retraite de l'armée de Bourbaki. Le *Comité des tombes*, avec son argent, avec la libéralité des particuliers et des municipalités suisses, a réussi à faire élever, partout où quelques-uns des nôtres avaient succombé, des monuments qui garantissent leurs dépouilles contre l'oubli. Je citerai ceux de Fribourg, Hauterive, Bienne, Lausanne, Romont, Interlaken, Lucerne et Genève.

Il faut que les Français morts à Sébastopol soient honorés par nous, comme l'ont été, après eux, les victimes de la guerre de 1870-71 ; c'est une question d'honneur national, où il ne peut y avoir qu'une voix et un sentiment.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministre des affaires étrangères, M. Goblet, répondant à l'interpellation d'un député ami, s'est expliqué, jeudi, devant la Chambre, sur l'incident franco-hongrois.

A l'heure où nous écrivons, nous n'avons encore que l'analyse télégraphique de son discours. Mais elle nous suffit pour nous permettre de louer, presque sans réserve, le langage à la fois très-habile et très patriotique de M. Goblet.

Il a fort bien mis en lumière les exagérations du ministre hongrois et en a fait bonne justice.

Et c'est aux applaudissements de la Chambre qu'il a constaté les regrets exprimés par le chef du cabinet de l'Autriche-Hongrie et ses déclarations très satisfaisantes à notre ambassadeur à Vienne.

L'organe du gouvernement a protesté ensuite des intentions pacifiques de la France. Personne ne saurait les mettre en doute. M. de Bismarck et les autres ministres de la triple alliance ne les contesteraient pas eux-mêmes s'il ne leur fallait obtenir des parlements les crédits nécessaires pour les nouveaux fusils à répétition.

Car tel doit être le secret de ce nouveau et subit déchaînement contre nous ! Le *Times* est, sans doute, dans le vrai quand il dit, dans son numéro de jeudi matin : « La France a devancé les autres nations pour le fusil à répétition.

» L'Allemagne et l'Autriche évoquent le spectre de la guerre, afin d'obtenir de l'argent pour mieux munir leurs armées de fusils semblables. »

L'UNION DES FEMMES DE FRANCE
Discours de M. Jules Simon

Nous avons dit que mercredi soir a eu lieu, dans la salle des Conférences de la rue de la Chaussée-d'Antin, l'assemblée générale de l'Union des femmes de France pour les secours aux blessés militaires et aux victimes des désastres publics, M. Jules Simon présidait, assisté de Mme Kœchlin-Schwartz, présidente de la société, et des membres du conseil.

La séance a été ouverte, devant une salle comble, par une courte allocution du secrétaire général, le docteur Boulounié, qui a remercié en fort bons termes M. Jules Simon du précieux concours qu'il donne à l'œuvre, et M. le médecin inspecteur Dujardin-Beaumetz, directeur du service de l'armée au ministère de la guerre, des encouragements qu'il n'a cessé de lui prodiguer, en même temps que des soins qu'il a pris au Tonkin et en Annam pour la répartition équitable des secours envoyés.

Puis, M. Jules Simon a pris la parole et a prononcé un discours sur le dévouement, la charité, le patriotisme de la femme, sur les devoirs des société de secours envers le pays, sur les bons rapports qu'elles doivent établir entre elles pour atteindre plus sûrement le but poursuivi, l'amélioration du sort des malades et des blessés en temps de guerre, sur les heureux effets de l'émulation et de la contagion du bien.

En ce moment, l'œuvre de l'Union des femmes de France doit être encouragée et soutenue plus que jamais. « Nous sommes ou nous allons être, dit M. Jules Simon, dans la situation d'une ville assiégée » :

« La guerre, à l'heure qu'il est, est presque inévitable ; il peut se faire qu'elle n'éclate pas, il faut le souhaiter ardemment, mais c'est presque impossible ; quand on prend deux provinces à un peuple, c'est comme si on s'engageait à avoir la guerre toujours présente. Elle est là, la guerre ! On les reprendrait qu'elles seraient, dès le lendemain, un prétexte. Pour s'assurer leur possession, il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la France à néant. Ce sont là les pensées qui hantent l'esprit de nos ennemis ; il faut nous y accoutumer nous-mêmes. A chaque instant du jour et de la nuit nous ne devrions pas avoir d'autre souci que celui-là : refaire l'armée, refaire les finances, préparer les hôpitaux. Quand on pense à autre chose, on devrait rougir de soi-même. (Applaudissements).

» Pour rien au monde, je ne voudrais introduire la politique dans ces quelques paroles que je vous adresse ; mais, de quelque parti que l'on soit, on souffre de voir les Assemblées se jeter dans des interpellations, dans des critiques de détail, dans des questions de portefeuilles. Il n'y a pas de questions, il n'y en a qu'une, c'est celle du salut de la patrie. Applaudissements.

» Si nous étions sur un navire en temps de guerre et que l'on eût en vue la flotte ennemie, que penseriez-vous d'un capitaine qui s'amuserait à faire des règlements et à passer des revues, au lieu de penser à l'ennemi qui est là et aux canons qui vont partir ? Voilà dix-sept ans que dans toute l'Europe on prépare la guerre ; voilà dix-sept ans qu'on souffre, car il ne faut pas croire que les malheurs de la guerre commencent avec elle : ils commencent avec la prévision de la guerre, et la ruine la devance ! Quand elle viendra il y aura des amoncellements de cadavres et des malheurs devant lesquels la pensée recule effrayée ; mais avant qu'elle soit venue, nous avons des ruines aussi, nous avons 800 millions de dépense annuelle rien que pour la France, le tiers de notre budget jeté dans ce gouffre, et toute notre jeunesse entassée dans les casernes, pour oublier ce que nous avions mis vingt années à lui apprendre. »

D'unanimes applaudissements ont maintes fois interrompu l'orateur.

M. l'inspecteur Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé militaire, s'est ensuite levé pour remercier, aux applaudissements de l'auditoire, M. Jules Simon de ce qu'il a bien voulu dire de l'Union des Femmes de France pour les signalés services qu'elle a rendus et ceux beaucoup plus importants encore que le service de santé sait pouvoir attendre d'elle en cas de guerre.

Puis ont eu lieu la lecture des rapports annuels, le dépouillement du scrutin, l'approbation des comptes, la distribution des prix.

LES MÉDAILLES D'HONNEUR
DU SALON

On a décerné jeudi, au Salon, les médailles d'honneur pour la peinture, la sculpture et la gravure. On verra plus bas les résultats des différents tours de scrutin.

La lutte s'est engagée, en peinture, d'une manière inattendue, entre M. Benjamin-Constant et M. Edouard Detaille. C'était le *Combat de la Sorbonne* contre le *Rêve du drapeau*. Le *Rêve du drapeau* devait l'emporter par la force des choses, et tout est pour le mieux dans le monde le meilleur. On aurait, d'ailleurs, pu choisir bien plus mal.

M. Roll est venu ensuite, avec des voix de peintres et d'artistes. Avec ces voix, qu'on ait ou non la médaille, on est toujours certain d'avoir l'honneur.

Parmi les sculpteurs, la majorité s'est ralliée sans peine sur le nom de M. Turcan, auteur de l'*Aveugle et le Paralytique*, groupe en marbre très intéressant, sinon très original. L'aveugle soutient le paralytique sur son dos avec son bras droit ; le paralytique dirige l'aveugle par un geste fort ingénieux, en lui tournant le bras gauche dans le sens qui convient. Œuvre sérieuse et parfaitement estimable.

* * *

Voici les détails des scrutins :

SCULPTURE. — Il y avait 168 votants. La majorité était donc de 85 voix. Voici le résultat du scrutin :

Tony Noël, 24 voix ; Turcan, 98 ; Perrin, 5 ; Blanc, 2 ; Allasseur, 8 ; Zero, 14 ; Chaplain, 7 ; Aizelin, 5 ; Peinte, 2 ; Cain, 1 ; Coutan, 1 ; Leroux, 1.

M. Turcan ayant obtenu au premier tour 98 voix, M. Guillaume, le président, a proclamé qu'il avait obtenu la médaille d'honneur.

PEINTURE. — Votants : 380 — Majorité : 95. — *Premier tour* :

Benjamin Constant, 67 ; Detaille, 56 ; Roll, 36 ; Henner, 29 ; Humbert, 28 ; Maignan, 27 ; Pelouse, 23 ; Hébert, 11 ; Flameng, 12 ; Hargignies, 11 ; François, 3 ; Rapin, 1 ; Boulanger, 1 ; Carrière, 1 ; Duez, 1 ; Pelen, 1 ; Bergeret, 1 ; Vollon fils, 1 ; Casin, 1 ; Grollevin, 1 ; Zevis, 4 ; nuls, 9.

Deuxième tour : Benjamin Constant, 96 ; Detaille, 108 ; Roll, 58 ; Henner, 22 ; Humbert, 18 ; Maignan, 21 ; Pelouse, 17 ; Hébert, 4 ; Volton, 8 ; Flameng, 5 ; Harpignies, 4 ; Meissonier, 1 ; Busson fils, 1 ; Delors, 1 ; Tristan Lacroix, 1 ; Rapin, 1 : Guillemet, 1 ; zero, 13.

Au deuxième tour, majorité : 96

En conséquence, M. Ed. Detaille a obtenu la médaille d'honneur.

GRAVURE. — Votants : 211 — Majorité : 106 voix. — *Premier tour* : Hedouin, 96 ; Ach. Jacquet, 60, Baude, 41 ; Sirouy, 6 ; Lagnilhermie, 2 ; bulletins blancs, 2 ; bulletins zéro, 3.

Deuxième tour : Votants : 186. — Majorité : 94. — Hedouin, 99 ; Ach. Jacquet, 59 ; Baude, 33 ; bulletin blanc, 1 ; zéro, 3.

En conséquence, Hedouin a obtenu la médaille d'honneur.

* * *

De ces trois noms, un seul est réellement connu du public, celui de M. Detaille.

Les gens du métier et les artistes connaissent seuls M. Hedouin, graveur consciencieux et de grand mérite, dont le plus bel éloge est contenu dans ces simples mots que me disait hier un de ses camarades à qui j'apprenais le résultat : « Ah ! c'est Hedouin qui a la médaille ? Eh bien, tant mieux, il l'a bien méritée. C'est un travailleur et un artiste. »

M. Turcan est aussi un de ceux qui n'ont pas d'histoire. C'est un modeste, un travailleur acharné, énergique, et qui a eu d'autant plus de mérite à se faire connaître, qu'il a toujours dû voler de ses propres ailes dès sa sortie de l'Ecole des beaux-arts. Né à Arles, l'auteur de l'*Aveugle et le Paralytique* recevait, pendant son séjour au quai Malplaquais, de 1870 à 1876, une maigre pension de sa ville natale.

Il faisait partie de l'atelier Cavelier. Son maître le tient en très haute estime. Il faisait remarquer dernièrement que, précisément à cause de la médicité de ses ressources, Turcan a pour ainsi dire fait son œuvre lui-même, tout entière, et cela se sent bien, quand on la regarde. Il y a là une note personnelle intense.

En 1876, lors de sa dernière année à l'Ecole des beaux-arts, M. Turcan entra en loge et obtint le second grand prix de Rome.

Depuis, il obtint une première médaille pour le *Modèle*. Il exécuta quelques commandes pour l'Hôtel-de-Ville.

Espérons que cette médaille d'honneur fera sourire un peu, pour cet artiste, la fortune qui s'est montrée jusqu'ici si sévère.

Quant à Detaille, tout le monde se souvient de tous ses tableaux militaires, de sa *Distribution des tableaux*, de son Panorama de Rezonville et de ses aquarelles rappelées de Russie.

La physionomie de M. Detaille est des plus sympathiques. Il a quelque chose de l'allure militaire, mais dans le goût moderne, et non comme Horace Vernet. C'est un travailleur infatigable, et dans son grand atelier, où sont rangés chevaux et armes entre les tentures et les toiles esquissées, on le voit tantôt perché sur une échelle, tantôt peignant une fine aquarelle. Du grand au minuscule, il passe avec une égale facilité, et ne produit rien, cependant, qui ne soit étudié d'après nature. C'est un consciencieux, donnant son talent à tout ce qu'il touche de son pinceau. Tout le monde applaudira à la récompense qu'il vient de recevoir.

REVUE DE LA PRESSE

C'est toujours de l'incident Tisza que s'occupe la presse de tous pays. S'il est peu de chose en lui-même, il est considérable surtout par les dessous qu'on lui soupçonne :

« Ces dessous sont visibles et tangibles si l'on relit bien l'article de la *Gazette nationale de Berlin* dont j'ai donné la substance hier, écrit le *Figaro*. Cette feuille plaide pour M. Tisza à l'aide d'un argument qui prouve clairement que, si le bras est en Autriche, la tête est en Prusse. »

» Un coup d'œil jeté sur la France actuelle où, dit-elle, le gouvernement impuissant chancelle, irrésolu, entre deux sauveurs qui sont l'un le boulangisme ou le césarisme, l'autre l'*Association des droits de l'homme et du citoyen*, c'est-à-dire le jacobinisme, suffit à prouver que les déclarations de M. Tisza sont justifiées.

» *La mésure concernant les passe-ports et le discours de M. Tisza, ont été inspirés par les mêmes considérations.* »

N'insistons pas, aujourd'hui, sur la presse qui nous est hostile et citons, pour nous remettre un peu, quelques extraits des journaux russes. La *Novosti*, de Saint-Pétersbourg, parle du discours de Pesth avec une remarquable indépendance d'appréciation.

« C'est la conviction que l'Allemagne possède une puissance indestructible qui pousse les Italiens aussi bien que les Hongrois à marcher la main avec les Allemands, et à verser leur sang pour les intérêts de cette nation dans l'espoir, sans doute, que l'Allemagne, si elle est victorieuse, les récompensera aux dépens des Français et des Slaves.

» Nous sommes d'avis que c'est une indigne politique de laquais, mais c'est elle qui pousse les deux Etats en question » se brouiller avec la France et à prophétiser que le nom de l'Italie et de la Hongrie sera bientôt détesté par les Français.

» Il sera curieux de voir MM. les Italiens ou les Hongrois, lorsque, contrairement à leur attente, la puissance de l'Allemagne sera détruite ; lorsque l'Italie perdra sa qualité de grande puissance, qui lui a été accordée au prix du sang français, et lorsque, de son côté, la Hongrie se convaincra qu'il est très nuisible de provoquer une agitation dans l'océan slave, qui entoure complètement l'îlot hongrois. »

On le voit, nos confrères russes ne s'inclinent pas devant M. de Bismarck.

Un autre journal pétersbourgeois, de nos amis, le *Novoié Vrémia*, constate avec tristesse notre attitude actuelle.

« La situation intérieure en France est aujourd'hui telle que le gouvernement français sera obligé de subir patiemment toutes les inconvenances de l'Allemagne. »

Selon lui, la diplomatie allemande se servira de cette résignation pour prouver au Czar que la France est incapable d'être une alliée utile.

« Mais cela, ajoute-t-il, ne peut nous faire entrer dans la voie des concessions et de l'entente avec l'Allemagne, desquelles, jusqu'à présent, aucun de nous n'a voulu entendre parler.

En fait d'entente, sinon d'alliance, les sympathies de la Russie ne nous ont encore rapporté qu'un supplément de coups de boutoir du chancelier prussien. Mais elles n'en seront pas moins indispensables, au point de vue pratique, le jour où M. de Bismarck déchaînera la guerre sur le vieux monde.

Le discours que M. Goblet a prononcé au sujet de l'affaire Tisza est vivement critiqué par l'*Autorité* :

« Les paroles de M. Goblet montrent combien nous avions raison de souhaiter qu'un semblable débat ne fut pas soulevé.

» Quelle satisfaction nous donnent-elles ?

» Elles nous font connaître que le ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie et M. Tisza regrettent l'impression causée par les assertions de M. Tisza ; mais ces deux ministres ont-ils indiqué un regret quelconque de ces assertions mêmes ? — Nullement ; et tout donne à penser qu'ils n'en expriment aucun, malgré l'invite de M. Goblet. On en jugera par les informations qui nous arrivent de Vienne et de Pesth et que nous publions ailleurs.

» Non pas seulement inutiles, mais fâcheuses, mais imprudentes, l'allure aux derniers agissements de l'Allemagne à notre égard et la menace de représailles.

» Ne nous berçons pas d'illusions. Nous ne sommes qu'au commencement des provocations que nous adresseront l'Allemagne et ses alliés. »

En revanche, le *XIXe Siècle* se montre satisfait :

« M. Goblet disait fort justement hier que la France n'avait jamais fait de révolution que quand les gouvernements l'y ont contrainte. 1830, 1848, 1870, 1789 lui-même et plus que tous les autres montre la vérité de cette expression.

» Si nous ne voulons pas ajouter une nouvelle date à cette série, si nous voulons conjurer non-seulement le danger de la crise, mais le danger que l'étranger croie à l'imminence de la crise, ceux qui ont la charge de la direction des affaires le Parlement comme le cabinet, doivent se rendre aux vœux si clairement exprimés par le suffrage universel et aborder sans retard l'accomplissement des réformes qui seul peut assurer « le développement régulier » de la République et calmer les agitations qu'une partie du pays manifeste. »

SÉNAT
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 31 mai

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 h.

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi militaire.

L'article 58 est adopté. D'après cet article, les hommes qui en déplacement à l'étranger ont accompli les formalités prescrites en vue de la régularisation de leur situation, bénéficient du délai pour rejoindre leur corps, délai calculé sur les distances à parcourir.

L'article 59, qui place les réservistes et territoriaux, dans certains cas spéciaux énumérés dans les annexes du projet, sous la juridiction militaire, est adopté.

Les articles 60 à 64, qui règlementent les engagements volontaires, sont adoptés.

Le Sénat vote ensuite, sans discussion, sur de simples observations de détail, les articles 54 à 69 relatifs au rengagement des hommes, caporaux et brigadiers, au régime de la haute paix et au rengagement pour 2, 3 ou 5 ans.

L'article 69 règle la situation des hommes, caporaux ou brigadiers commissionnés.

Les articles 70 à 82 relatifs aux dispositions pénales, l'article 82 au recrutement en Algérie, les articles 85 et 86 à certaines dispositions particulières et notamment consacrant le principe des exercices dans les lycées, sont adoptés.

M. le général Robert. — Je demande au Sénat le rétablissement, après l'article 86, des articles 69 et 70 de la loi de 1872.

Ce dernier porte que les ministres de la guerre et de la marine, assureront, par des règlements aux militaires de toutes armes, le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, les dimanches et jours de fêtes, consacrés par leurs cultes respectifs.

M. le général Deffis, rapporteur. — Le règlement sur cette question est formel et est appliqué dans toute sa rigueur ; la nouvelle loi ne l'abroge pas.

M. Buffet. — Pourquoi donc ne pas rétablir cet article dans la loi ; le règlement n'existe qu'en vertu de la loi de 1872.

Supprimer l'article c'est supprimer le règlement. (Très bien à droite).

M. le général Deffis. — C'est un amendement que vous proposez ?

Le général Robert. — Oui.

Les articles 1 à 14 sont adoptés sans débats et à la première lecture du président.

Les principes généraux du rengagement sont pour deux, trois ou cinq ans, renouvelables jusqu'à une durée totale de quinze années de service effectif, après quoi les sous-officiers peuvent être maintenus comme commissionnés, jusqu'à l'âge de 47 ans.

Ces rengagés reçoivent une solde spéciale, payable par mois ; ils jouissent d'une haute paie augmentée à chaque service de cinq ans. A l'expiration de leur quinze années de présence, ils ont droit à un emploi civil.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 1er juin 1888

Présidence de M. MELINE, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Validation de l'élection du général Boulanger dans le Nord

M. Corundet présente le rapport sur l'élection de M. Boulanger dans le département du Nord. La Chambre valide l'élection.

Emprunt de la ville de Chambéry

La Chambre adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Chambéry (Savoie), à emprunter 514,705 francs.

Le point de départ de l'année financière

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi relatif au changement du point de départ de l'année financière.

M. Pelletan, rapporteur. — Le projet n'a pas le caractère d'une mesure de parti ; le principe en a été soutenu récemment par M. Ribot. Il est en vigueur dans plusieurs pays étrangers.

Mais l'opposition, qu'on lui fait, a certainement un caractère politique ; il faut donc l'examiner à ce point de vue.

On a dit que cette modification jetterait le trouble dans la comptabilité publique, mais personne n'a encore pu préciser les effroyables malheurs dont en menace le pays, si cette réforme vient à s'accomplir.

D'après M. de Soubeyran, le demi exercice qu'il faudra voter pour la transition serait un déficit de 200.000.000 f., parce que les six premiers mois de l'année supporte plus de dépenses et effectue moins de recettes que les six derniers. Mais il est évident que ce n'est là qu'une question d'écriture, et que le point de départ de l'exercice financier ne peut avoir aucune action effective sur la réalité des recettes et des dépenses. Le changement de l'année financière jettera peut-être un certain trouble dans les routines administratives mais le contrôle parlementaire y gagnera et c'est l'intérêt essentiel.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

BOURSE DE PARIS
du vendredi 1er juin

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS
Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 65	3 0/0	...	...	82 95
85 57	3 0/0 amortissable	...	...	85 87
105 72	4 1/2 1883	...	...	105 92
62 38	3 0/0 Portugais	...	...	62 38
97 80	Italien 5 0/0	...	...	98 05
69 9/16	Extérieure 4 0/0	...	...	69 7/8
78 13/16	Hongrois 4 0/0	...	...	79 3/8
401 25	Egypte 6 0/0	...	...	402 18
14 11	Turc 4 0/0	...	...	14 15
512 50	Obligations du Trésor	...	...	515 ..
99 75	Russe 1870 5 0/0	...	...	97 50
78 7/8	Russe 1880	...	...	79 31/32
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	520 ..
	Sociétés de Crédit			
3690 ..	Banque de France	...	...	3590 ..
466 25	Banque d'Escompte	...	...	467 ..
708 75	B. Paris et d. Pays-Bas	...	...	702 50
375 ..	Banque Parisienne	...	...	356 25
1434 75	Crédit Foncier	...	...	1442 50
125 62	Banque Tharsis	...	...	130 ..
518 75	Crédit Lyonnais	...	...	582 50
453 ..	Société générale	...	...	... ..
428 75	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	...	...	431 ..
516 25	Banque Ottomane	...	...	518 12
	Chem. de f. Franc.			
1562 50	Nord ... act.	...	...	1560 ..
1251 25	Paris-Lyon-Médit. »	...	...	1252 75
776 25	Est »	...	...	777 50
896 ..	Ouest »	...	...	891 50
1325 ..	Orléans »	...	...	1320 ..
1178 ..	Midi »	...	...	1178 ..
	Sociétés diverses			
2166 25	Suez	...	...	2170 ..
1325 ..	Gaz Parisien	...	...	1320 ..
147 ..	Voitures	...	...	150 ..
1150 ..	Omnibus	...	...	1142 ..
475 62	Rio-Tinto	...	...	485 ..
375 62	Panama	...	...	385 ..
	Obligat. Foncières			
518 ..	Foncières 500 4 0/0	...	...	519 75
105 ..	» 10* 4 0/0	...	...	105 ..
500 ..	» 500 f. 3 0/0	...	...	525 ..
519 ..	» 4 0/0 1863	...	...	507 ..
495 ..	» commun. 3 0/0	...	...	497 ..
...	» 1879 3 0/0	...	...	359 ..
479 ..	» com. 1879 3 0/0	...	...	479 ..
481 ..	» 1879 3 0/0	...	...	479 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
400 ..	Nord	...	...	420 50
397 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	...	398 50
396 ..	Est 3 0/0	...	...	393 ..
402 ..	Ouest 3 0/0	...	...	402 ..
404 ..	Orléans	...	...	406 75
402 ..	Midi 3 0/0	...	...	401 75
...	Nord-Est	...	...	... ..
385 ..	Bône-Guelma	...	...	385 ..
	Chem. de f. Etrang.			
...	Autrichiens	...	...	... ..
...	Alpines-Autrichiennes	...	...	... ..
...	Lombards	...	...	... ..
...	Saragosse	...	...	263 75
	Obligat. des Villes			
530 ..	Paris 1855-1860	...	...	533 ..
524 ..	— 1865	...	...	525 ..
...	— 1869	...	...	410 ..
369 ..	— 1871	...	...	416 ..
515 ..	— 1875	...	...	515
515 ..	— 1876	...	...	517 50
388 ..	Marseille	...	...	388 ..
105 ..	Bordeaux	...	...	105 ..
98 50	Lyon	...	...	98 50
...	Lille	...	...	105 50
47 50	Roubaix-Tourcoing	...	...	47 50
	Obligations div.			
...	Départem. de la Seine	...	...	... ..
...	Gaz de Paris	...	...	... ..
...	Suez	...	...	... ..
...	Ob. fonc. Russie (4s, 5s)	...	...	... ..

BOURSE DE LILLE
du vendredi 1er juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	105 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	105 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	403 50
Armentières 1886	...	479 ..
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	47 ..
Tourcoing 1878	...	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	109 50
Département du Nord	...	105 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie, act. nouv.)	...	570 ..
— » act. nouv.)	...	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	...	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	...	210 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	283 75	282 50
Caisse Platel et Cie	...	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	...	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	...	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	...	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	565 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	...	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	...	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	...	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	...	420
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3255 ..
Denain et Anzin	...	325 ..
Obligations Nord	...	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	...	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	...	430 ..